

SYNTHESE DU CALENDRIER

Au 1^{er} avril 2017

- Se retirer des actions bénévoles de prévention
- Se retirer des instances conventionnelles
- Signalement du règlement arbitral comme effet indésirable : ce signalement peut être répété régulièrement

À la mise en œuvre du nouveau panier de soins CMU-C

- Refus de réalisation des nouveaux actes de prothèse transitoire économiquement irréalistes
- Non réalisation des actes du panier de soins dont la prestation médicale (identifiée et calculée dans le devis conventionnel) est négative

Au 1^{er} mai 2017

- Suspension du tiers-payant pour les ALD et les femmes enceintes
- Arrêt de la participation des URPS aux travaux mis en œuvre par les ARS
- Suspension de la facturation immédiate des EBD

Au 1^{er} juillet 2017

- Suspension du tiers-payant pour les patients CMU-C sans carte vitale ou AME sans droits à jour
- Information aux patients du tarif défini pour certains actes dans le groupe de travail conventionnel

Au 1^{er} septembre 2017

- Pour les patients CMU-C, arrêt des réparations et des rescelllements : réalisation de nouveaux actes
- Envoi des extractions aux hôpitaux, centres de santé CPAM et mutualistes
- Lancement des formations sur l'utilisation du NPC

Au 1^{er} novembre 2017

- Refus d'application du Tiers-payant généralisé, obligatoire à partir de cette date
- Fermeture des cabinets pendant une semaine autour de la date du Congrès ADF

Au 1^{er} janvier 2018

- Facturation avec tact et mesure de tous les actes NPC et de suppléments liés au coût de la pratique, variables selon les coûts des cabinets et les difficultés des actes
- Renvoi à la CPAM des formulaires de paiement EBD collectés depuis le 1er mai 2017

Confédération Nationale des Syndicats Dentaires

54, rue Ampère 75849 Paris cedex 17
Tél. : 01 56 79 20 20 / Fax : 01 56 79 20 26
Courriel : presidence@cnsd.fr